

Traçabilité et éco-organismes : décryptage des fonctionnements des éco-organismes sur la traçabilité avec l'exemple d'Ecomaison et Refashion

25/09/2024



Réseaux de l'ESS en Pays de la Loire



Et très prochainement un réseau régional du réemploi solidaire !

- Accompagnement aux porteurs de projet
- Valorisation, mise en visibilité des acteurs du réemploi solidaire
- Organisation de rencontres : inter-connaissance et échanges de pratiques
- Appui à la montée en compétences, formations
- Accompagnement des collectivités
- Représentation des acteurs ESS, etc.
- Accompagnement collectif à la structuration de filières



Programme complet



PROGRAMME



Comment et pourquoi mettre en place le suivi des flux dans sa structure de réemploi solidaire ?

Mardi 9 septembre de 11h30 à 12h15  Webinaire



Traçabilité et éco-organismes : décryptage des différents fonctionnements des éco-organismes sur la traçabilité, avec l'exemple d'Ecomaison et Refashion

Jeudi 25 septembre de 9h à 10h15  Webinaire, en partenariat avec ESS France et Ecomaison



Traçabilité et logiciels > Journée d'échange entre pairs

Jeudi 9 octobre de 9h30 à 16h30  Recyc'la vie, Soullans (85)



Traçabilité et organisation RH en interne > Journée d'échange entre pairs

Jeudi 13 novembre de 9h30 à 12h30  Écocyclerie des Mauges - Siléo, Saint-Quentin en Mauges (49)



Améliorer ses pratiques de tri et de réemploi autour des flux Mobiliers, Jeux et Jouets, Articles de Bricolage et de Jardin > Visite apprenante et atelier en partenariat avec Ecomaison

Vendredi 12 Décembre  Monde Solidaire, La Flèche (72)



Mettre en place ou améliorer la traçabilité au sein de sa structure

> Ateliers de co-développement

Mardi 20 janvier 2026 de 14h à 17h  Le Réservoir, Sainte-Pazanne (44)

Objectifs du webinaire

- Décrypter, informer sur les déclarations de traçabilité auprès des éco-organismes
- Echanger sur les freins rencontrés par vos structures

Un
questionnaire
envoyé par
mail



Déroulé



- Réemploi Solidaire, Filières REP et éco-organismes, et traçabilité
 - Freins rencontrés par les structures
 - La traçabilité avec Ecomaison
 - Maël L'Hostis, Responsable développement régional, Ecomaison
 - Mylène Sieffer, Chargée de mission Filières REP, ESS France
 - La traçabilité avec Refashion
 - Chloé Sancho Latreille, Chargée de mission Filière Textile, ESS France
 - Actualités et ressources
- 

Réemploi solidaire, filiales REP, éco- organismes et traçabilité

De quoi parle-t-on ?

Réemploi solidaire – kesako ?

- Réemploi solidaire : pas de définition légale

Le Réemploi Solidaire **consiste à allonger la durée de vie des objets dans une logique non lucrative** (les excédents financiers sont intégralement réinvestis dans le projet écologique et social des structures) et au service des citoyens et du territoire.

- Statuts de l'Economie Sociale et Solidaire définis par la loi Hamon 2014 :
 - Association
 - Fondation
 - Coopérative
 - Mutuelle
 - Société commerciale de l'ESS

Les filières REP

- Responsabilité Elargie du Producteur (REP) :
 - Les acteurs économiques sont responsables de l'ensemble du cycle de vie des produits qu'ils mettent sur le marché de l'éco-conception à la fin de vie
 - Système de financement de la fin de vie des produits - principe du pollueur-payeur => Eco-contributions
- **Eco-organisme** : structure collective à but non lucratif à qui les producteurs ont délégué leur responsabilité
 - Répond à un cahier des charges d'agrément de la filière avec des objectifs, obligations et moyens d'actions,
 - Des obligations légales sur ~ 6 ans :
 - % de collecte des déchets par rapport aux produits mis en ventes
 - % réemploi
 - % recyclage
 - Cahier des charges promulgué par arrêté - document de référence
=> www.ecologie.gouv.fr

Economie circulaire et Filières REP

Changements législatifs

- Loi Anti-gaspillage pour une Economie circulaire (Loi AGEC – 2020)
- Loi Climat et Résilience (2021)
 - Créer des fonds pour soutenir les activités de réemploi des acteurs de l'ESS
 - Etendre la responsabilité élargie des producteurs sur de nouvelles filières

⇒ Changement de paradigme dans notre relation aux déchets, aux ressources utilisées et aux responsabilités de chacun

⇒ Ré-organisation, transition

Les actions des éco-organismes

Prévention et gestion des déchets

- Eco-conception
- Réparation
- Réemploi
- Collecte et traitement des déchets
- Réutilisation
- Recyclage
- Sensibilisation à la prévention des déchets

=> Gestion de porte-feuilles, et gestion opérationnelle

Budget
Refashion
2023-2028 :
237M€

Eco-organismes

Des acteurs clés de la fin de vie des produits

Filière REP	Eco-organisme agréé
Textiles, Linges, Chaussures des particuliers	Refashion
Mobilier	Ecomaison, Valdelia, Valobat
Articles Sports et loisirs	Ecologic
Articles de Bricolage et de Jardin (et Thermiques)	EcoDDS, Ecologic, Ecomaison, Valobat
Equipements Electriques et Electroniques	Ecosystem, Ecologic
Jouets	Ecomaison
Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment	Valobat, Valdelia, EcoMaison, EcoMinero

À l'exception de la filière PMCB, sur chaque filière 5% du budget des éco-organismes doit soutenir les activités de réemploi des acteurs de l'ESS

Quels soutiens financiers des éco-organismes

- Un soutien financier à la tonne réemployée/collectée (selon les éco-organismes)
 - Différentes conventions pour les collecteurs/trieurs et les acteurs de réemploi
- Appels à Projets, dispositifs spécifiques selon filières
 - Logique d'augmentation des volumes réemployés
 - Exemples :
 - Collecte mutualisée Valdelia
 - Challenge Reconditionnement Refashion
 - AAP Valobat et EcoMinero pour le soutien à des projets de reprise de matériaux sur chantiers

Pré-requis pour
conventionner avec
les éco-organismes :
Traçabilité

La traçabilité

La capacité à **suivre un produit ou un matériau** tout au long de son cycle de vie : de sa réception à sa transformation, sa vente ou son recyclage final. Elle permet de connaître son origine, son parcours et sa destination. Cela signifie donc avoir la **capacité de quantifier, peser et tracer les flux** qui entrent puis sortent de sa recyclerie

Origines des apports
flux entrants

Apports
volontaires et
collectes à
domicile

Collecte en
déchèterie

Collecte
auprès de
professionnels

Reprise chez
les
distributeurs

Structure du réemploi
solidaire

Flux non
trié

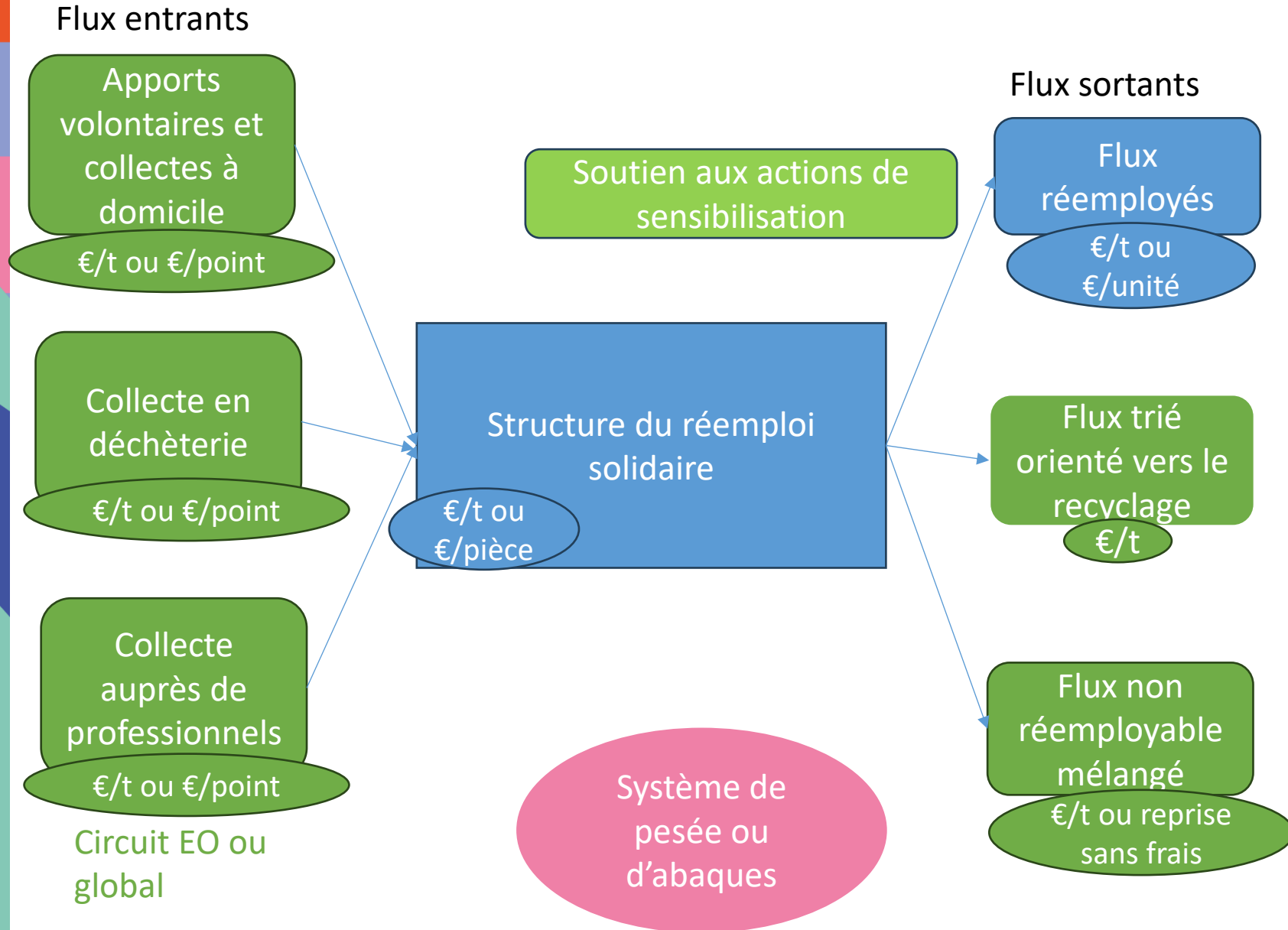
Flux sortants

Flux
réemployés

Flux trié
orienté vers le
recyclage

Flux non
réemployable
mélangé

Les différents soutiens des éco-organismes



Pourquoi conventionner avec les éco-organismes

- Renforcer son modèle économique
 - Les Fonds Réemploi peuvent représenter ~5% du budget d'une structure de réemploi solidaire (sur la base de retours de quelques recycleries) – à condition de conventionner sur plusieurs flux.
 - Les AMI permettent d'augmenter ces soutiens financiers.
- Reprise sans frais des déchets
- Accès au gisement
- Amélioration des relations partenariales avec les collectivités, ADEME etc.

Rappel dernier webinar :
traçabilité utile au-delà du
conventionnement avec les
éco-organismes

Le revers de la médaille :

- Charge administrative
- Impact organisationnel (espace, numérique etc.)

Contexte actuel



- Evaluation de politiques publiques et restrictions budgétaires
 - Concurrence sur le secteur du réemploi
- > besoin accru de montrer l'utilité des dispositifs tels les Fonds Réemploi et défendre l'obtention de soutiens financiers
- (crise textile – pas le sujet du webinaire, questionnaire à venir pour plaider)
- 

Quelques principes sur les déclarations de traçabilité

- Chaque éco-organisme (EO) a son fonctionnement, son SI, son cadre pour la traçabilité
 - Attention : bien se renseigner en amont auprès de l'EO sur les données demandées
- Des similarités :
 - Souvent plusieurs méthodes possibles : abaque, pesée
 - Attention tendance possible dans le futur = obligation de pesées
 - Une déclaration, souvent trimestrielle à faire en ligne
 - Des audits possibles

Système en transition : les méthodes peuvent évoluer au cours du temps, pour faciliter les process au sein des structures notamment

Freins rencontrés

Quelles difficultés dans la pratique au sein de
vos structures

Echanges

- Post-it colibris
 - Un frein, une difficulté
 - Une question



Traçabilité avec Ecomaison

Comment ça marche ?



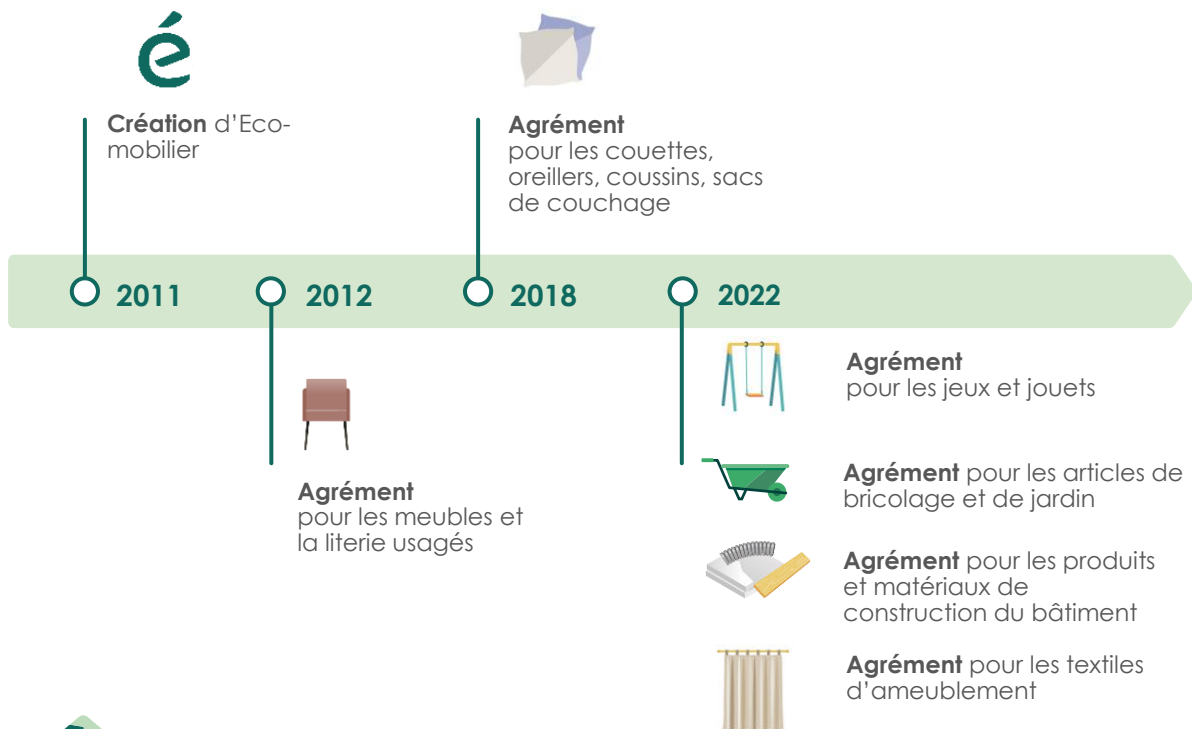
ecomaison

Webinaire CRESS Pays de Loire – 25/09/25

Ecomaison vous accompagne dans le
réemploi des produits usagés:

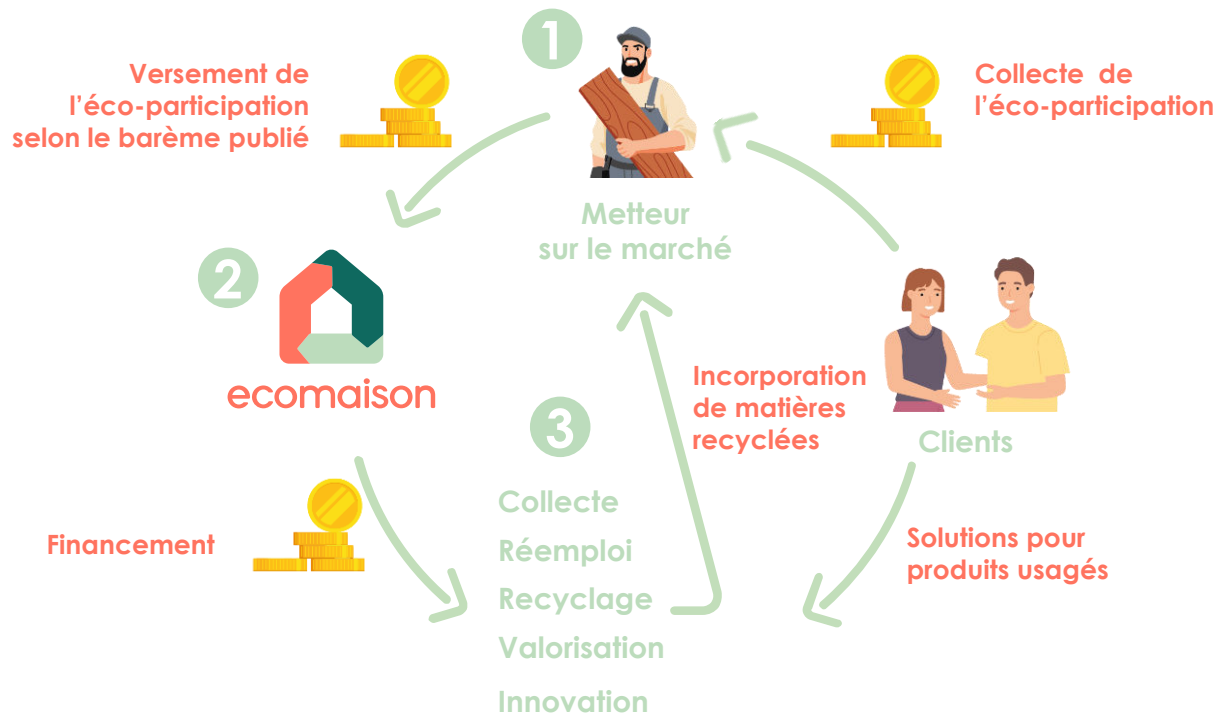
Jeux & Jouets
Brico & Jardin
Ameublement

Ecomaison, le seul éco-organisme pour toute la maison



Notre ambition
Atteindre le zéro déchet !

Qu'est-ce que l'éco-participation ?



Elle finance :

- Le réemploi
- La collecte
- Le recyclage
- La valorisation
- L'innovation

L'éco-participation est calculée par produit en tenant compte de la **recyclabilité** des matériaux et du **poids** de chacun des produits neufs.

Contractualisation avec Ecomaison

Modalités d'éligibilité

Conditions cumulatives :

1. Être une structure de l'Economie Sociale et Solidaire au sens de la loi 2014
2. Avoir une activité de réemploi-réutilisation
3. Assurer une traçabilité des entrées et des sorties en réemploi

Statut de l'ESS	Pièces administratives à transmettre		
ESUS de droit (ACI, EI) ou agréée ESUS	Agrément ESUS ou équivalent	-	Attestation d'assurance en responsabilité civile d'exploitation et/ ou responsabilité civile professionnelle
Association 1901 - Non ESUS	Immatriculation au Répertoire National des Associations (RNA) avec mention de la qualité de L'ESS	-	
Association 1908 - Non ESUS	Immatriculation au Répertoire National des Associations (RNA) avec mention de la qualité de L'ESS	Éléments attestant de la non-lucrativité : - Copie des statuts signés mentionnant dans l'Objet l'engagement de la structure de ne pas dédier ses bénéfices à un autre objet que l'objet d'utilité sociale et/ ou solidaire de son activité	
Entreprise à But d'Emploi (EBE) - Non ESUS	Immatriculation au Registre des Commerces et des Sociétés (RCS) avec mention de la qualité de L'ESS	Ou	
Société commerciale de l'ESS - Non ESUS	Immatriculation au Registre des Commerces et des Sociétés (RCS) avec mention de la qualité de L'ESS	- Si cet engagement ne figure pas dans les Statuts, attestation signée du représentant légal dûment habilité portant l'engagement de la structure qu'aucune part des bénéfices ne peut être affectée à la rémunération d'actionnaires ou de porteurs de part sociale.	

Près d'une centaine de conteneurs réemploi Ecomaison en place sur nos distributeurs adhérents en lien avec nos associations partenaires



ecomaison



Logistique de collecte Réemploi en magasin **Jouets**

Points d'apports Magasins



Stockage en arrière-magasin Cartons de livraison du magasin



Collecte des flux via l'association



Réemploi via don ou vente par le partenaire de l'ESS



Modalités

- **2 collectes maximum / magasin / mois** (sauf si les partenaires en conviennent autrement)
- Enlèvement à réaliser sous **10 jours ouvrés**
- **Collecter tous les « lots »** relevant de la filière
- Jouets **transvasés par le personnel du magasin** dans les cartons de livraison
- Réception des demandes et enregistrement **sur le compte 03 du SI COLLECTE**

Soutiens aux acteurs du réemploi de l'ESS par filière Ecomaison

2025

Éléments d'Ameublement	Jeux et Jouets	Articles de Bricolage et de Jardin
Barème €/tonne : • 40€/tonne collectée en distribution ou auprès des détenteurs professionnels ou zone réemploi de déchèterie publique. • 30€/tonne collectée via les apports volontaires, la collecte à domicile, la collecte en porte à porte non rémunérée. • 130€/tonne réemployée Soutiens au tri des DEA : • 24,4€/T de DEA remise en mélange • 65€/T de DEA triés bois/hors bois Appel à Manifestation d'Intérêt « Réemploi & Territoires » doté à 3,6M€ en 2024.	Forfaits collecte : • Points permanents (magasin, zone réemploi) : 500€/point/an • Points saisonniers : 50€/point/mois Barème €/tonne : • 30€/tonne entrante • 450€/tonne réemployée* • ou 900€/tonne réemployée si activité qualifiée (procédures avancées) * Ce soutien est majoré pour les structures situées dans les DROM-COM : $450 \times 2,4 = 1080\text{€/tonne}$ réemployée. Forfait équipement : • 500€/an/structure Sous réserve de justificatif d'achat (balance, logiciel, bac, ...)	Forfaits collecte : • Points permanents (magasin, zone réemploi) : 250€/point/an • Points saisonniers : 50€/point/mois Barème €/tonne : • 30€/tonne entrante • 300€/tonne réemployée* * Ce soutien est majoré pour les structures situées dans les DROM-COM : $300 \times 2,4 = 720\text{€/tonne}$ réemployée. Forfait opération de sensibilisation : • 250€/opération dans la limite de 6 par an. Cumulable avec le forfait collecte ponctuelle.

Les soutiens sont accordés sous réserve de traçabilité via des déclarations trimestrielles.

AMI Ecomaison pour des projets plus structurants



Réemploi Appel à Manifestation d'Intérêt Réemploi & Territoires



L'Appel à Manifestation d'Intérêt « Réemploi & Territoires »

Dans le cadre de ses Plans d'actions dédiés, Ecomaison déploie un programme destiné à soutenir le **développement d'activités portant sur le réemploi de ses filières d'agrément**. Cet Appel à Manifestation d'Intérêt vise ainsi à soutenir des projets :

- Générant **des volumes additionnels réemployés-réutilisés**,
- Construits dans une logique **d'écosystème local**,
- En recherchant une **couverture territoriale optimisée**.

A qui s'adresse cet AMI ?

Il est ouvert à **tout acteur de l'économie sociale et solidaire (ESS)**, porteur d'un projet **individuel ou porté en groupement** avec d'autres acteurs du réemploi solidaire ou encore avec un ou plusieurs partenaires publics ou privés. Tous les **territoires métropolitains ou ultra-marins** soumis à la réglementation nationale des filières REP concernées sont éligibles.

Axes de l'AMI

Tout projet doit démontrer sa **capacité à augmenter les volumes réemployés** et s'articuler autour de l'un ou plusieurs des axes suivants :

1. **Collecter** en vue de réemploi-réutilisation
2. **Renforcer ou professionnaliser** des activités de réemploi et de remise en état
3. **Déployer des débouchés** tels que la vente ou le don (tracé)

Mobilier : Quelle traçabilité en entrée et en sortie réemploi pour les soutiens ?

Entrée

Catégorie	Apports volontaires et Collecte à domicile	Prélèvement zone réemploi en déchèterie	Collecte en distribution ou auprès d'un détenteur professionnel	Collecte en porte à porte - non rémunérée par ailleurs
Assise				
Couchage				
Plan de pose, Plan de travail				
Rangement				
Décoration textile				
POIDS TOTAL d'EA				

30€/T
entrante

Sortie

Catégorie	Tonnes réemployées-réutilisées (vente ou don)
Assise	
Couchage	
Plan de pose, Plan de travail	
Rangement	
Décoration textile	

130€/T
sortante

Jouets : Quelle traçabilité en entrée et en sortie réemploi

pour les soutiens ?

Entrée

Catégorie	Apports volontaires et autres collectes	Points permanents : zone réemploi en déchèterie publique	Points permanents Ecomaison : Distributeurs	Points saisonniers Ecomaison (ex : écoles)
Jeux de plein air				
Jeux de société et puzzles				
Autres jeux d'intérieur				
TOTAL JOUETS				

30€/T entrante

Sortie

Catégorie	Vente ou don
Jeux de plein air	
Jeux de société et puzzles	
Autres jeux d'intérieur	
TOTAL JOUETS	

900€/T réemploi

450€/T réemploi

Entrée

Sortie

! Les cellules en corail sont obligatoires

Comment mobiliser le forfait équipement filière Jouets?

500€/an/structure
(équipement,
balance, logiciel...)

► Quand ?

- Tout au long de l'année peut mobiliser l'enveloppe maximum de 500€/an/structure signataire

► Comment ?

- Facture d'équipement renseignée à Ecomaison.

► Quoi ?

- Equipement favorisant l'une des activités suivantes :
 - la traçabilité
 - le tri
 - le stockage préservant
 - le réemploi



Comment mobiliser le forfait sensibilisation filière ABJ ?

Outils mis à disposition par Ecomaison pour vous aider à organiser de journées de sensibilisation au réemploi des articles de bricolage et de jardin

Le kit de communication

Un guide méthodologique



Un pack de 6 affiches

Un modèle pour vos réseaux sociaux



Kit de communication

- Un guide méthodologique comprenant des idées d'animation et des outils d'organisation clés-en-main
- Un pack de 6 affiches promotionnelles en format digital personnalisable
- Un pack pour vos publications sur les réseaux sociaux : visuel et texte personnalisable



Rendez-vous dans votre espace Ecomaison dans l'onglet « Documents » puis « Gestion opérationnelle »

Le kit de collecte

Un totem dédié au réemploi



2 bornes de collecte



Kit de collecte

- 1 totem sur la reprise et le réemploi des articles bricolage et de jardin
- 2 bornes de collecte



Rendez-vous dans votre espace Ecomaison dans l'onglet « Mes demandes d'enlèvements » puis « Commandes d'outils »

Consignes de tri Ecomaison

➔ [Connaître les produits couverts](#)

Schéma 1 – À déposer dans la benne Gros objets multi-matériaux

Mobilier intérieur et extérieur Literie et Décoration textile



Ensachés (en sac Ecomaison ou transparent)



Sauf pour les structures situées dans les DROM-COM

Bricolage et Jardin >80cm



Jouets >80cm



Objets de – 80cm
à déposer en
Caisse palettes
cf. slide 8

Cette benne étant triée à la pelle, afin de ne pas pénaliser le recyclage des objets de la maison en bois, les petits objets bricolage, jardin et jouets de moins de 80 cm (poupées, voitures, puzzles, arrosoirs...) sont collectés en caisses-palettes.



Inutile de démonter les meubles, nous les reprenons avec leur quincaillerie.

Consignes de tri Ecomaison

Schéma 1 – À déposer dans les caisses palettes : **Objets de la maison – 80cm**



Articles de Bricolage
et de Jardin

-80
cm



Jeux & Jouets

-80
cm



➔ Connaitre
les produits couverts



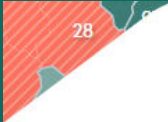
X

Les DEEE, Piles et Batteries ne sont pas acceptés dans ces contenants et doivent être dirigés vers les filières DEEE.

X

Les pots horticoles ne sont pas autorisés



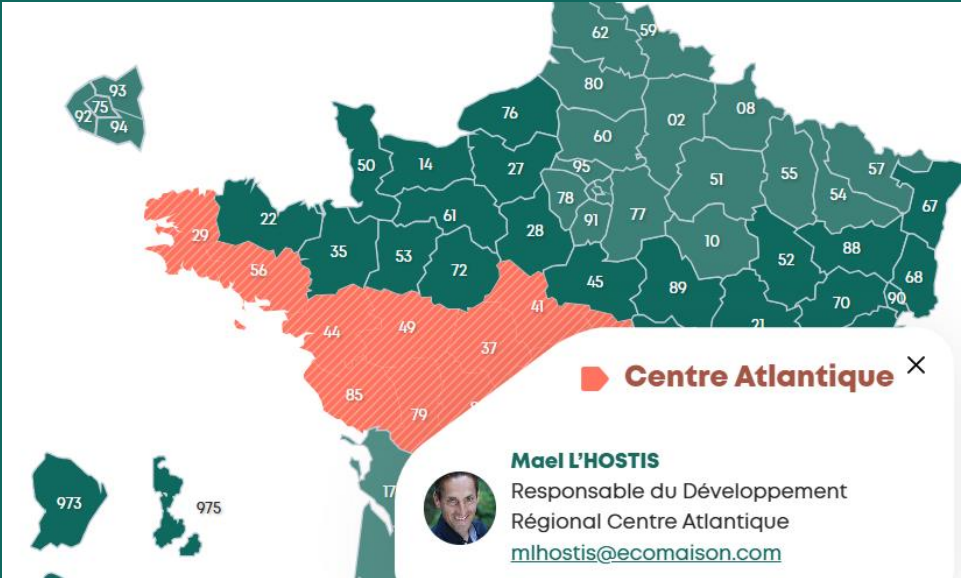


28

Grand Ouest ✕

Aurélia REUNGOAT
Responsable du Développement
Régional Grand-Ouest
areungoat@ecomaison.com

A small inset map of the Grand Ouest region is shown in the top left corner of the card. It is a red shape with a diagonal hatching pattern. The number 28 is visible in the top right corner of the map.



62 59 80 02 08 51 55 57 67 54 88 70 90 21 89 10 77 91 78 95 60 27 14 50 76 61 72 53 35 22 29 56 44 49 37 41 45 85 79 17 973 975

Centre Atlantique ✕

Mael L'HOSTIS
Responsable du Développement
Régional Centre Atlantique
mlhostis@ecomaison.com

A large map of the Centre Atlantique region is shown in the background of the card. It is a red shape with a diagonal hatching pattern. The map is divided into numerous small regions, each labeled with a number. The numbers are: 62, 59, 80, 02, 08, 51, 55, 57, 67, 54, 88, 70, 90, 21, 89, 10, 77, 91, 78, 95, 60, 27, 14, 50, 76, 61, 72, 53, 35, 22, 29, 56, 44, 49, 37, 41, 45, 85, 79, 17, 973, 975. The map is oriented with the Atlantic Ocean to the west.

AMI et ressources autour de la traçabilité

AMI Réemploi & Territoires d'Ecomaison

Fin de la session n°3 : 30/09/2025

Ouverture de la session n°4 : Janvier 2026

- Financement de projet de développement du réemploi des filières d'Ecomaison
- Axe 2 : renforcer/professionnaliser les activités de réemploi → par exemple avec l'amélioration des processus de traçabilité (achat de matériel de pesée, caisson/bac de tri, étiqueteuse...)
- Fourchette indicative des aides financières : 20k à 300k€ sur 2 ans
- Budget de la session n°3 : 3 millions d'euros
- Accompagnement des structures indépendantes à la candidature à l'AMI par ESS France

Création d'un « **Petit guide de la traçabilité** » en partenariat avec Ecomaison

- Pourquoi et comment mettre en place la traçabilité
- Différentes méthodes de traçabilité
- Quelles données attendues de la part d'Ecomaison



Mylène SIEFFER – Chargée de mission filières REP
m.sieffer@ess-france.org

Questions





Traçabilité avec Refashion

Comment ça marche ?

Les services de Refashion

Fonds réemploi-réutilisation TLC

- *Financé en totalité par Refashion : 5% des éco-contributions perçues annuellement*
- *Lancé officiellement en octobre 2023*

Soutien à la traçabilité

1/3

- ❖ Piloté par Refashion, animation par les 6 réseaux nationaux
- **Soutien direct** aux structures
- **Forfait** selon les tonnages collectés entrants pour réemploi déclarés annuellement
- **5 tranches éligibles** à partir d'1 tonne entrante/an

Appels à Manifestation d'Intérêt

2/3

- ❖ Co-conçus et délégués par 6 réseaux nationaux (Emmaüs France, Réseau National des Ressourceries et Recycleries, Tissons la Solidarité, Secours Catholique, Croix Rouge française, ESS France)
- **Enveloppes** définies au prorata des tonnages déclarés collectés entrants pour réemploi par les réseaux l'année précédente (ESS France = 10% du montant global)
- **Financement de projets** qui participent au développement du réemploi et de la réutilisation des textiles au sein des structures selon **des barèmes propres à chaque réseau**

Les services de Refashion

Tonnage entrant pour réemploi	Soutien à la traçabilité	Bonus pour les structures conventionnant en 2025
Entre 1 et 20 tonnes	1 000 €	-
Entre 20 et 60 tonnes	2 250 €	1 500 €
Entre 60 et 120 tonnes	4 500 €	3 000 €
Entre 120 tonnes et 250 tonnes	9 000 €	2 500 €
Supérieur à 250 tonnes	13 500 €	1 500 €

Attention, les soutiens à la traçabilité sont attribués par numéro SIRET déclaré auprès de Refashion en tant que structures de réemploi :

- Si votre structure comptabilise plusieurs sites de réemploi mais ne dispose que d'un seul SIRET = 1 seul soutien
- Si votre structure comptabilise trois sites de réemploi différents et dispose d'un SIRET pour chacun = 3 soutiens

Les fonctionnements autour de la traçabilité

2 conventionnements nécessaires pour avoir accès aux soutiens à la traçabilité

1) **Convention DPAV ESS** (intitulée « Contrat-type des produits textiles d'habillement, des chaussures et du linge de maison de l'article L.541-10-1 11° du code de l'environnement – Personne relevant de l'article 1^{er} de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire – Collecte et reprise des TLC usagés »)

Obligations	Contreparties
• Déclaration trimestrielle des : 1) Tonnages collectés par PAV 2) Tonnages sortant en brut de collecte (original) 3) Tonnages sortant en écrémé (trié) 4) Tonnages de crème (conservé) 5) Tonnages éliminés ▪ Si possible, déclaration annuelle des stocks ▪ Affichage de la signalétique Refashion harmonisée ▪ Mise à jour des adresses des PAV	• Inscription sur la cartographie de Refashion : https://refashion.fr/trouver-un-point-de-collecte • Facilitation du lien avec les collectivités territoriales partenaires • Accéder aux soutiens à la traçabilité, si votre structure peut conventionner en tant qu'opérateur du réemploi

2) **Convention Traçabilité Réemploi** (intitulée « Contrat-type Fonds Réemploi Réutilisation pour les soutiens à la traçabilité »)

Obligations	Contreparties
• Déclaration trimestrielle des : 1) Tonnages entrants pour réemploi 2) Tonnages sortant réemployé (vente et dons) 3) Tonnages sortant en écrémé ▪ Déclaration trimestrielle de la méthodologie utilisée ▪ Déclaration annuelle des PAV	• Obtention des soutiens à la traçabilité selon votre tranche

Les fonctionnements autour de la traçabilité

Méthode	Description	Validité
 1. Pesée	➤ Pesée des TLC entrants et de l'écramé	Pérennes
 2. Enregistrement des ventes et des dons	➤ Conversion du nombre d'unités de TLC vendus/donnés enregistré dans un logiciel de caisse/registre, en poids grâce aux abaques <i>Poids moyen d'un article : 0,251kg. Pour le poids moyen d'un article selon sa typologie : se référer aux abaques fournis par Refashion</i>	
 3. Reconstitution de la quantité par borne de collecte	➤ $250 \times \text{taux de remplissage de la borne} \times (1 - 9,1)$ <i>250 kg = poids moyen d'une borne équivalente à 1700 L (à adapter selon les cas)</i> <i>9,1 % = taux de moyen non-TLC par borne (à adapter selon les cas)</i>	Jusqu'à fin 2025
 4. Reconstitution de la quantité par sac collectés	➤ Nombre de sacs de taille standard $Y \times \text{poids moyen d'un sac}$ <i>$Y = \text{poids de référence (petit sac (30l) : 4,5kg / Moyen sac (50l) : 7,5kg / Grand sac (100l) : 15kg}$</i>	
 5. Reconstitution de la quantité entrante à partir de la quantité sortante et du taux de crème	➤ Quantité d'écramé récupérée par des opérateurs de tri conventionnés $\times$ le ratio crème/surplus	Non autorisées dans le cadre des soutiens à la traçabilité
 6. Extrapolation à partir du chiffre d'affaires	➤ <u>Monoflux</u> : Chiffre d'affaires de vente de TLC de la période / par le prix moyen de vente unitaire $\times$ le poids moyen de référence d'un article ➤ <u>Multiflux</u> : à ne calculer que sur la part des TLC	

Ressources autour de la traçabilité

- 1) Présentation powerpoint produite par ESS France sur la traçabilité des flux textiles et les démarches de conventionnement auprès de Refashion
 - *Disponible sur demande auprès d'ESS France*
- 1) Le tableur automatisé de conversion entre unités de TLC vers leurs poids grâce aux abaques de Refashion
 - *Disponible sur demande auprès de Refashion et d'ESS France*
- 2) Le guide pas-à-pas de l'extranet Aval de Refashion pour les opérateurs du réemploi
 - *Disponible sur demande auprès de Refashion et d'ESS France*
- 3) Le tutoriel vidéo pour faire ses déclarations Réemploi sur l'extranet Aval de Refashion
 - *Disponible sur demande auprès de Refashion et d'ESS France*
- 4) Quelques logiciels de traçabilité existants
 - TF Shop : <https://www.tf-shop.fr/>
 - GDR : <https://www.gdr.coop/>
 - *Si votre structure est adhérente ou membre d'un réseau tel qu'Emmaüs France ou le RNRR, des logiciels de traçabilité internes ont parfois été développés (1,2,3 réemploi, Ô ressource, ...) : contactez directement les personnes référentes en charge pour en savoir plus.*

Questions

Actualités et ressources

Actualités

- Semaine du Réemploi Solidaire du 29 septembre au 5 octobre
- Prochains événements traçabilité :



Traçabilité et logiciels > Journée d'échange entre pairs

Jeudi 9 octobre de 9h30 à 16h30



Recyc'la vie, Soullans (85)



Traçabilité et organisation RH en interne > Journée d'échange entre pairs

Jeudi 13 novembre de 9h30 à 12h30



Écocyclerie des Mauges - Siléo,
Saint-Quentin en Mauges (49)



Améliorer ses pratiques de tri et de réemploi autour des flux Mobiliers, Jeux et Jouets, Articles de Bricolage et de Jardin > Visite apprenante et atelier en partenariat avec Ecomaison

Vendredi 12 Décembre



Monde Solidaire, La Flèche (72)



Mettre en place ou améliorer la traçabilité au sein de sa structure

> Ateliers de co-développement

Mardi 20 janvier 2026 de 14h à 17h



Le Réservoir, Sainte-Pazanne (44)

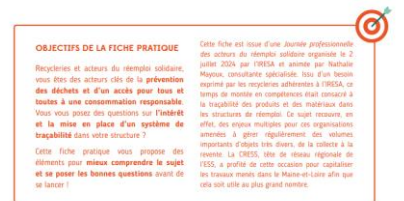
- Rencontre sur le numérique avec Emmaüs connect le 9 octobre matin à Angers
- Lancement du réseau régional du réemploi solidaire le 7 novembre après-midi à Angers

Quelques ressources



Réemploi solidaire, filières REP et éco-organismes

20/09/2024



TRAÇABILITÉ KESAKO ?

POURQUOI EST-CE IMPORTANT DE METTRE EN PLACE UNE TRAÇABILITÉ ?

Formation traçabilité du RNRR
À venir : infographie sur le réemploi solidaire en Pays de la Loire

**Merci pour votre
attention !**

Pour plus d'informations :

Florence Krowicki, florence.krowicki@cress-pdl.org

Maël L'Hostis, mlhostis@ecomaison.com

Mylène Sieffer, m.sieffer@ess-france.org

Chloé Sancho Latreille, ami-textiles@ess-france.org

Vos contacts par département :



Elizabeth Foscolo, reemploi@ecossolies.fr



Judit Borbely, judit.borbely@iresa.org



Manon Quiniou, manon.quiniou@apess53.org



Bertrand Langevin, bertrand.langevin@ceas72.fr



Claire Decker, cdecker@pole-ess-vendee.com



cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale et
Solidaire des Pays de la Loire



Action réalisée avec le soutien de :



Cofinancé par
l'Union européenne



DREAL
Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement